

# COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 octobre 2015

<b>Président</b>	:	<b>M. Lionel WINKLER</b>
<b>Secrétaire</b>	:	<b>Mme Charlotte CHEVALLIER</b>
<b>Scrutateurs</b>	:	<b>M. Julien KUNDERT</b>
		<b>M. Edgar SCHNEIDER</b>
<b>Huissier suppléant</b>	:	<b>M. Patrick TALON</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 octobre 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

## **0. Préambule**

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015**

## **2. Communications du Bureau notamment sur la composition :**

- 2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Daniel MANZINI : Traversée de Clarens par la rue du Lac : « Entre incohérence et incompréhension » (date de la commission : le lundi 26 octobre 2015 à 18 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

## **3. Correspondance**

## **4. Communication de la Municipalité**

## **5. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **6. Rapports des commissions**

- 6.1 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Catherine BUCHET BULLIARD : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules au Col de Jaman » (Rapp : M. Stéphane Barbey) ;
- 6.2 sur le préavis No 27/2015 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- par an pour 2015 et 2016, à financer par crédit budgétaire complémentaire en 2015 et par le budget ordinaire en 2016, en faveur de la consolidation des développements

réalisés par le Montreux Comedy Festival et de son internationalisation (Rapp : M. Emmanuel Gétaz).

## **7. Préavis de la Municipalité :**

- 7.1 No 28/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux (date de la commission : le mercredi 14 octobre 2015 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.2 No 29/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire (date de la commission : le lundi 12 octobre 2015 à 19 h. 00, à la Piscine de la Maladaire, chemin de la Maladaire 1 à Clarens) ;
- 7.3 No 30/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3<sup>ème</sup> étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux (date de la commission : le mardi 13 octobre 2015 à 19 h. 00, à l'avenue des Planches 4 à Montreux) ;
- 7.4 No 31/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 90'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles (date de la commission : le mardi 13 octobre 2015 à 19 h. 00, à l'avenue des Planches 4 à Montreux) ;
- 7.5 No 32/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz (date de la séance de commission : le mercredi 14 octobre 2015 à 19 h. 00, à la rue d'Etraz 5, Collège d'Etraz, à Montreux) ;
- 7.6 No 33/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005 (date de la séance de commission : le jeudi 15 octobre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);
- 7.7 No 34/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des

réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux (date de la séance de commission : le lundi 26 octobre 2015 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

7.8 No 35/2015 relatif au budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (date de la séance de commission intercommunale de gestion : le mercredi 30 septembre 2015 à 18 h. 30, à Jongny).

## **8. Développement d'un postulat**

8.1 Postulat de Mme la Conseillère communale Irina GOTE : « Pour l'installation, aux différents points d'entrée de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ».

## **9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **10. Autres objets s'il y a lieu**

---

### **0 PRÉAMBULE**

M. le Président Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette nouvelle séance de notre Conseil communal.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, accompagnée de Mme Millasson, Secrétaire municipale adjointe. Je souhaite la bienvenue également aux représentants des médias, ainsi qu'au public que je remercie de l'intérêt qu'ils manifestent pour les travaux de notre Conseil.

Mesdames et Messieurs, je dois malheureusement débiter cette deuxième séance de mon mandat de manière particulièrement outrée par l'attitude totalement irrespectueuse envers notre institution, de la part d'une ou de plusieurs personnes de ce Conseil.

Quelle n'a pas été ma surprise, deux jours après la tenue d'une séance de commission, de découvrir dans un quotidien de la place, un résumé très complet du déroulement de cette séance ainsi que, cerise sur le gâteau, le résultat du vote quasiment nominal...

L'attitude irresponsable de cette ou de ces personnes, qui n'a ou n'ont pas respecté là l'essence même de tout travail de réflexion et de décision qu'est le secret de fonction, est tout simplement indigne de notre Conseil Communal.

Et de surcroît totalement illégal.

Je ne vais pas vous lire tous les articles de notre règlement concernant le secret de fonction. Je me permets néanmoins, à ce stade, de rappeler certains de ces articles qui se réfèrent bien entendu à la Loi sur les Communes.

Art. 30 al. 1 : Les membres du Conseil et de la Municipalité sont tenus au secret de fonction au sens de l'art. 320 du Code pénal suisse (CP).

Art. 30 al. 2 : A ce titre, ils doivent traiter de manière confidentielle tout fait ou renseignement dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat et dont la divulgation :

lettre b) pourrait léser un intérêt public ou privé prépondérant ou les droits de la personnalité.

Art. 30 al. 3 : Lorsqu'il constate que des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, le Bureau en informe le préfet, qui instruit une enquête administrative. Lorsque cette enquête révèle des faits susceptibles de constituer une infraction au sens de la loi pénale, le préfet transmet le dossier au procureur de l'arrondissement concerné.

Pour terminer :

Art. 59 al. 1 : L'art. 30 est applicable par analogie au secret de fonction des membres des commissions, sous réserve des alinéas 2 à 4 qui suivent.

Et, en l'occurrence, l'alinéa 4 qui stipule : Tous les documents destinés à reproduire ou résumer les déclarations ou propos tenus en commission, tels que les notes de séances, sont confidentiels. De tels documents ne peuvent être transmis qu'aux membres de la commission.

Mesdames et Messieurs, je n'accepterai jamais, que ce soit sous mon mandat ou sous celui d'une autre présidence, que ce Conseil communal devienne une sorte de défouloir où l'intérêt et la visibilité personnelle serait prépondérante à l'intérêt général.

Le non respect des règles est extrêmement préjudiciable pour notre institution et parfaitement inadmissible de la part d'une ou de plusieurs personnes élues ayant prêté serment.

Dès lors, dans cette affaire deux possibilités s'offrent à moi : soit, je suis particulièrement formel, et comme le stipule l'art. 30 al. 3, j'en informe le préfet qui instruira une enquête administrative, ou soit, et parce qu'il faut bien reconnaître que ce mépris du secret de fonction n'est pas courant au sein de notre Conseil, je traite cette affaire en interne en demandant à la ou aux personnes concernées de s'annoncer et de s'expliquer publiquement quant à cet écart intolérable de notre règlement et de la Loi sur les Communes.

J'espère que la deuxième alternative sera rapidement choisie par la ou les personnes concernées et qu'une intervention orale, d'ici la fin de cette séance, soit effective.

Malgré mon courroux quant à cette affaire, et afin que l'on ne me catalogue pas de président autoritaire ou abusant de cette autorité qui m'a été confiée pour cette année, je veux bien encore laisser jusqu'à vendredi midi pour une réaction écrite de la part de la ou des personnes concernées, que ce soit par mail au président ou à l'ensemble du Conseil, ou par courrier postal adressé au président. Ce mail ou ce courrier sera alors traité dans la correspondance de notre prochaine séance.

Sans nouvelles d'ici ce vendredi 12h00, je me verrai dans l'obligation d'appliquer l'article 30 de notre règlement.

Je souhaite vivement que la ou les personnes concernées par cette affaire aient une réaction responsable envers notre Conseil.

J'ai dit ».

M. Michel Zulauf déclare que les raisons du courroux de M. le Président du Conseil Lionel Winkler ont été bien entendues, et les socialistes doivent faire amende honorable ce soir, car c'est un membre de leur groupe qui a révélé à la presse les conclusions votées ce lundi, d'il y a trois semaines, au terme de la commission.

Par ailleurs, M. Michel Zulauf signale au Conseil que son collègue, M. Alain Imhof, est en vacances cette semaine et qu'il ne sera pas présent ce prochain vendredi.

M. le Président remercie M. Zulauf pour son intervention et déclare qu'il en a pris note, et s'excuse de ne pas avoir vu tout de suite sa demande de parole.

Les membres du Conseil ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour établi.

Le quorum est atteint ce soir avec la présence de 90 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et M. le Président déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le procès-verbal.

#### **Présence :**

90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

**Ont fait excuser leur absence** : Mme Magdalena Müller, MM. Christian Allenbach, Alain Borlat, Alioune Diop, Alain Imhof, Gilles Marco, Charles Meichtry, Christian Vernier, Franklin Zakine.

**N'ont pas fait excuser leur absence** : M. Sassenithiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque ? Ce n'est pas le cas, on passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

Mais M. le Président Lionel Winkler aimerait terminer ce préambule en informant les membres du Conseil qu'à partir de la prochaine séance, et sous une certaine pression, les caméras seront à nouveau enclenchées.

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Chevallier pour son travail.

### **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :**

**2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Daniel MANZINI : Traversée de Clarens par la rue du Lac : « Entre incohérence et incompréhension » (date de la**

**commission : le lundi 26 octobre 2015 à 18 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Jérôme Chessex, Denis Golaz, Patrick Gognuz, Anthony Huys, Daniel Manzini, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président annonce qu'il y a d'autres communications du Bureau, et en donne lecture :

- Concernant notamment le dépouillement des élections fédérales du 18 octobre prochain, au sujet de l'art. 13 de la LEDP qui stipule que les partis peuvent désigner un délégué qui assiste au dépouillement en qualité d'observateur. Je prie donc les responsables des partis de bien vouloir annoncer au Bureau du Conseil les éventuels observateurs qu'ils souhaitent désigner, de manière à ce que nous puissions correctement les accueillir et surtout leur préparer les badges d'accès ad hoc. Je vous remercie par avance de le faire au plus vite.

Je vous rappelle encore que le délégué doit avoir la qualité d'électeur dans la Commune.

- Vacance de siège pendant la législature :

Selon l'art. 78 de la LEDP, que je vous lis maintenant : « En cas de vacance de siège pendant la législature, il est procédé à une élection complémentaire dans un délai de nonante jours, selon le système majoritaire à **deux tours, à moins que l'élection générale n'intervienne dans les six mois** ».

Comme nous avons prochainement, soit dans moins de 6 mois, les élections communales il n'y a plus la possibilité de repourvoir un siège qui serait devenu vacant dans vos rangs, suite à une démission, jusqu'à la fin de la législature. Soyez donc attentifs.

Les deux derniers points :

- le Bureau du Conseil vous prie de bien vouloir l'informer de manière automatique lorsqu'il y a des changements de présidence dans vos partis et groupes respectifs, ainsi que lors de changement de présidence au sein des commissions permanentes.

Ceci afin d'avoir toujours un fichier à jour des différents responsables de notre Conseil.

Je vous en remercie aussi par avance.

- concernant la prise de parole dans les micros : je vous remercie de ne pas parler trop près du micro. Mesdames et Messieurs j'ai fait l'expérience d'écouter le CD de l'enregistrement du dernier Conseil, lorsque les gens parlent très près du micro cela devient incompréhensible. Prenez l'habitude, et comme cela vous serez encore mieux vus par les caméras, d'avoir une certaine distance par rapport au micro. Vous voyez que je suis à une distance d'environ 20cm et l'on

m'entend parfaitement bien. Et ceci est pour le bien de notre secrétaire et de votre Président, qui contrôle aussi le procès-verbal. Il est en effet très difficile d'écouter quand cela "tape" dans le micro au niveau de la voix. Merci par avance de votre diligence par rapport à cela.

Il y a encore effectivement une communication. On a 90 personnes présentes, mais seulement 85 personnes qui ont signé la liste de présence. Merci à celles et ceux qui ne l'ont pas fait, de bien vouloir passer auprès de notre huissier suppléant.

### **3. CORRESPONDANCE**

A ce jour, il n'y a pas de correspondance particulière pour ce soir. M. le Président passe donc directement au point 4 de l'ordre du jour.

### **4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

Il n'y avait pas de communication de la Municipalité dans l'enveloppe, mais M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il y a une communication de la Municipalité, et c'est M. le Municipal Christian Neukomm qui va s'exprimer au nom de la Municipalité.

Il s'agit d'une communication de la Municipalité au Conseil communal relative à l'adaptation du planning des travaux de réfection complète de la route de Chaulin, et M. Christian Neukomm en donne lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le préavis No 26/2015 concernant les travaux de réfection complète de la route de Chaulin, adopté par votre Conseil dans sa séance du 7 octobre dernier, donnait la planification suivante des travaux :

- première phase, d'une durée d'environ 2 mois, avec une circulation maintenue et la mise en place ponctuelle d'une signalisation lumineuse ;
- deuxième phase, d'une durée d'environ 1 mois, avec une route fermée à la circulation.

Les travaux actuellement en cours pour la future clinique de Sonloup engendrent une circulation très importante de poids lourds sur le tronçon, lequel doit faire l'objet de la réfection de la chaussée. Ainsi, il n'est pas possible de débiter la première phase des travaux en maintenant la dite circulation.

La nouvelle planification prévoit donc de concentrer les travaux dès le 2 novembre 2015, pour une durée d'environ 7 semaines, mais ceci avec une route fermée à la circulation. L'entreprise renforcera ses équipes de travail afin d'avancer le plus efficacement possible.

Au printemps 2016, une nouvelle fermeture de la route sera nécessaire pour 3 à 4 semaines, afin de terminer le renouvellement des réseaux et pour effectuer la pose de la couche de roulement (tapis).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication ».

Il n'y a pas d'autres communications.

## **5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et une interpellation ont été déposés sur le bureau de M. le Président. Ces deux objets seront traités aux points ad hoc de l'ordre du jour, tout à l'heure.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **6.1 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Catherine BUCHET BULLIARD : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules au Col de Jaman » (Rapp : M. Stéphane Barbey) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

La commission a décidé de rejeter la transmission du postulat à la Municipalité par huit voix contre, zéro voix pour, et deux abstentions.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 64 NON, 11 OUI et 8 abstentions.**

M. Olivier Blanc déclare qu'il y a un tout petit problème, si on a voté sur les conclusions de la commission alors la prise en considération est acceptée. Il croit que si les gens ont voté sur le rapport de la commission, la prise en considération est acceptée.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger pense qu'il y a effectivement toujours cette petite confusion entre des gens qui pensent que l'on vote sur le rapport ou ceux qui pensent que l'on vote sur une décision et des conclusions.

Il semble à M. Staeger que l'on vote sur la prise en considération, mais on ne vote pas sur un rapport, il y a toujours cette confusion.

La discussion continue.

M. Michel Bongard pense qu'avant de procéder à un vote il est bon de rappeler exactement ce qu'il faut voter, enfin pas ce qu'il faut voter, parce que cela on s'en charge dans les prises de parole, mais indiquer que celles et ceux qui votent OUI, par exemple, votent pour la prise en considération, au contraire de celles et ceux qui votent NON.

M. le Président va procéder à un nouveau vote et précise que l'on va voter pour ou contre, oui ou non, la prise en considération du postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard.

Ceci n'étant pas encore assez clair, M. le Président répète qu'il demande que le Conseil vote OUI ou NON la prise en considération du postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard. Il a ajouté un mot de trop qui peut porter effectivement à confusion.

Donc les membres du Conseil vont voter OUI ou NON la prise en considération de ce postulat.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 1 OUI, 82 NON, et 5 abstentions.**

**6.2 sur le préavis No 27/2015 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- par an pour 2015 et 2016, à financer par crédit budgétaire complémentaire en 2015 et par le budget ordinaire en 2016, en faveur de la consolidation des développements réalisés par le Montreux Comedy Festival et de son internationalisation (Rapp : M. Emmanuel Gétaz).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Emmanuel Gétaz relève qu'à la suite de la séance de la commission, deux courriers ont été reçus, liés l'un à l'autre, courriers adressés à M. Gétaz, en tant que Président de la dite commission. Le premier courrier émane de la Fondation du Festival du Rire de Montreux, signé par sa Présidente Mme Irina Gote. M. Emmanuel Gétaz en donne lecture.

Ensuite, il donne lecture du courrier annexé, qui émane de GF Holding SA, adressé à la Fondation du Festival du Rire de Montreux, et signé par M. Grégoire Furrer.

Ces deux courriers seront annexés au procès verbal. (Annexe 1)

M. Emmanuel Gétaz ajoute qu'il a informé les membres de la commission qu'il allait lire ces deux courriers, car ils lui paraissaient suffisamment importants en regard du contenu du préavis, et ceci a été validé par la majorité de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Furrer déclare que lui-même, ainsi que ses deux collègues M. Pierre-André Spahn et Mme Irina Gote, retirent leur carte...

M. le Président Lionel Winkler confirme que les cartes ont bien été retirées puisque la fin de l'intervention de M. Grégoire Furrer n'a pas été entendue.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Autant en séance de groupe qu'en séance de commission, nous avons éprouvé un certain malaise à devoir nous prononcer sur un préavis qui touche très directement certains de nos collègues, qui touche de près une manifestation à laquelle une certaine catégorie de public semble très attachée, un préavis enfin qui illustre le principe de la subsidiarité de l'intervention des collectivités publiques dans la gestion et le développement d'une institution culturelle ou de quelque autre nature.

Nous concédons que l'internationalisation du Comedy Festival, sa mondialisation, son implantation dans le monde anglo-saxon, en Inde ou dans des pays arabes, son extension dans les réseaux sociaux, soient un pari sur l'avenir. C'est une option, le résultat d'un choix. En tant que Conseillers communaux, nous n'avons pas à combattre ou à cautionner ces choix, nous n'avons pas non plus le devoir de les

financer. Si le Comedy Festival, en termes d'audience, « bat chaque année de nouveaux records au travers des réseaux sociaux », à en croire le préavis, il doit en assurer le financement par une renégociation avec les partenaires de ce mode de communication.

L'évolution du Comedy Festival, au cours des années 2014 et 2013, est le fruit ou le risque de choix délibérés de ses responsables, de ses organisateurs. Ils doivent en assumer le prix car ce n'est pas à la communauté montreuusienne d'en assurer le risque de financement. Le Festival du Rire d'il y a 25 ans s'est beaucoup développé, au rythme de l'évolution des chaînes de télévision et des moyens de communication ; il y a un seuil, une limite, à partir desquels la gestion d'une entreprise devient incontrôlable, non-maîtrisable. On appelle cela, dans le monde de l'économie, le risque de gigantisme. La Commune de Montreux n'a pas à cautionner ce risque, cette évolution qui éloigne la manifestation de son rôle initial.

D'autre part, le préavis de la Municipalité que nous avons étudié, les informations que nous avons obtenues en commission de la part de Grégoire Furrer et d'Irina Gote, nous permettent de comprendre en partie les motifs de la demande dont nous sommes l'objet. Cette demande est légitime si l'on partage l'analyse de la situation qui nous est présentée.

Mais notre refus d'en voter les conclusions est tout aussi légitime, dans les présentes circonstances. On ne peut pas consolider le budget 2015 du Comedy Festival à moins de 3 mois de la fin de l'année, à 2 mois de l'ouverture du Festival. C'est du rafistolage de dernière minute, une pression abusive exercée sur notre autorité, ce serait une décision qui ne serait pas comprise par la majorité de nos citoyens-contribuables. Je me demande même si le caractère passionnel que revêt l'objet qui nous occupe n'est pas de nature à mettre en doute une partie des arguments figurant dans ce préavis. Il ne faut pas confondre la prévention, c'est-à-dire le risque à l'innovation, avec les traitements d'urgence, les soins continus, prodigués en cas de nécessité.

En conclusion, je tiens à souligner, Mesdames, Messieurs, que notre refus de voter les conclusions de ce préavis est déterminé, mais aussi qu'il ne doit pas être interprété comme une volonté de lâcher le Comedy Festival. Au contraire, nous souhaitons que la Commune poursuive le soutien qu'elle apporte au déroulement de cette manifestation. Ni plus, ni moins ».

La discussion continue.

M. Michel Posternak aimerait rappeler à cette assemblée, qu'un nouvel alinéa a été ajouté à l'art. 20 du règlement du Conseil, alinéa qui dit en substance qu'un membre du Conseil peut toutefois demander qu'un membre récusé soit entendu sur une question spécifique de l'affaire à traiter, à même de clarifier le débat. Le Conseil statue sur la demande éventuelle d'entendre le membre récusé.

En l'occurrence, M. Michel Posternak pense que M. Grégoire Furrer doit être mis au bénéfice de cet article, car il dispose d'une compétence évidente pour répondre à des questions particulières qui pourraient se poser.

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ce soir nous allons devoir prendre une décision lourde de conséquence pour la survie du Festival du Rire.

En effet, le préavis déposé par la Municipalité demande que nous accordions, dans un premier temps, un crédit complémentaire de CHF 110'000.- au budget 2015 en faveur du Montreux Comedy Festival.

Ce montant, qui devra être ajouté au budget de la ville, a pour objectif de clarifier les flux financiers entre les différentes entités communales qui octroient des aides financières. Sur ce point, Montreux Libre salue la décision municipale de rendre transparent le versement de cette subvention annuelle, ce qui n'était pas véritablement le cas ces dernières années.

L'article du 24 heures du 23 mars 2013, nous a appris l'existence de cette subvention. Dans sa réponse au journaliste, notre Syndic a reconnu que cette façon de procéder, au travers de la Fondation de la Saison Culturelle, n'était pas transparente, ni équitable entre les festivals. Force est de constater ce soir que sur ce point, la promesse de notre Syndic a été tenue. De plus, faut-il encore le rappeler, le groupe Montreux Libre, depuis plus de 4 ans, mène une politique constante, que ce soit au travers de la COFIN ou de postulats et motions, afin que l'ensemble des subventions directes ou indirectes soient clairement identifiables et transparentes, tant sur les montants que les bénéficiaires.

En conséquence, le groupe Montreux Libre, ne remettra pas en cause cette subvention annuelle de CHF 110'000.- qui était déjà précédemment accordée par la Fondation de la Saison Culturelle, puisqu'il s'agit uniquement de la rendre transparente dans les comptes de la ville.

Attaquons-nous maintenant au morceau de choix qui a suscité une discussion approfondie au sein de notre groupe politique, pour la demande de subvention de CHF 300'000.- répartie sur 2 ans, afin de soutenir le Montreux Comedy Festival dans son évolution.

Avant de développer plus en avant les arguments de Montreux Libre et la proposition d'amendement qui va suivre, je tiens à titre personnel à rappeler quelques points importants :

Cela fait plusieurs années que je me suis, en Commission des finances, « spécialisé » dans le cadre du budget et des comptes, sur la problématique des subventions d'ordre général.

Jusqu'à ce jour, les subventions exceptionnelles ou ordinaires pour le Montreux Comedy Festival, passaient sous la forme de lignes budgétaires. A plusieurs reprises, au travers de rapports de minorité, j'ai avec l'appui de mon groupe politique, Montreux Libre, désapprouvé cette façon de procéder dans l'octroi des subventions à coup de ligne budgétaire, peu transparente et uniquement compréhensible par les membres de la COFIN ou des Conseillers communaux curieux. Cependant, j'ai bien entendu les remarques de notre collègue socialiste en ce qui concerne le risque du financement de cette manifestation. Cependant, il semble important de ne pas non plus mettre fin à cette dernière à deux mois de l'ouverture du festival. Mais la remarque du groupe socialiste mérite véritablement d'avoir été entendue.

Pour revenir aux subventions, il faut souligner que les bénéficiaires qui ont été les plus transparents lors de mes interrogations au sujet de l'usage des subventions faites par

le Festival du Rire, ont été, la Présidente de la Fondation, Madame Irina Gote et son directeur, Monsieur Grégoire Furrer.

Ce sont les seuls, qui en 2013, ont pris plus de trois heures de leur temps à répondre à l'ensemble de mes questions sur le mode de fonctionnement des flux financiers entre la Fondation et la société GFProductions SA, les responsabilités et mission de chacun.

A la lecture du rapport de la commission ad hoc en ce qui concerne les accords entre la Fondation et la société GFProduction SA, on peut constater que les chiffres, les pourcentages et une partie de la teneur des contrats correspondent en tout point aux informations données en 2013 déjà.

En ce qui concerne la gouvernance, le groupe Montreux Libre tient à faire part de son grand étonnement en ce qui concerne la façon dont elle a été menée par la Fondation du Festival du Rire.

Il y a véritablement des éléments très discutables dans la situation actuelle. Gérer un budget de plus de 3 millions et ne faire que 4 séances de travail par année, cela est-il réellement sérieux ?

De plus, les membres du Conseil de Fondation sont très majoritairement politisés et présents au sein de cet hémicycle. Il faut dès à présent prendre conscience, au vu du préavis déposé, que le Festival du Rire semble devoir faire une « culbute » dans son internationalisation et qu'il n'est plus possible, au vu des montants engagés, de se contenter de 4 séances annuelles et de n'avoir que des représentants en majorité politiques en son sein.

La Municipalité n'a, selon l'avis de mon groupe, pas non plus rempli son devoir de diligence en la matière, mais cependant, nous souhaitons mettre au crédit de l'actuel Municipal Jean-Baptiste Piemontesi une réelle volonté de mise à niveau. Au travers du rapport, il est plaisant de constater que ce dernier ne nie pas les réels problèmes de gouvernance existants.

Montreux Libre lors des discussions de groupe, n'as pas souhaité se transformer en « entrepreneur » du rire et juger les choix effectués par le directeur du Festival du Rire et la Fondation, il leur appartiendra de démontrer la pertinence de leur vision au travers des résultats qu'ils vont obtenir, et nous ne pouvons que leur souhaiter plein succès.

Comme explicité plus en avant, le groupe Montreux Libre, lors de sa séance, a pris en compte l'amendement rejeté en commission, déposé par le Président Emmanuel Gétaz. Ce dernier sous la forme présentée, n'as pas été considéré, mais a permis de déboucher sur l'amendement qui va vous être proposé et qui a fait l'objet d'échanges et de discussions nourris dans un esprit constructif avec nos collègues de l'UDC, qui comme Montreux Libre avaient à cœur de trouver une solution acceptable, tout en rappelant les règles pour l'octroi des subventions.

Si cet amendement est accepté, il permettra à la Municipalité de revenir plus sereinement avec un nouveau préavis sur la pérennité de la Fondation du Festival du Rire.

Nous vous invitons bien entendu à soutenir cet amendement sans réserve, pour permettre au Festival du Rire de passer le cap de 2015 sereinement ».

M. Christophe Privet ajoute qu'il a préparé l'amendement par écrit, il l'a signé et il a demandé à la technique, au moment que le M. le Président Lionel Winkler le souhaitera, de projeter éventuellement cet amendement à l'écran, afin que le Conseil puisse en prendre connaissance.

M. le Président propose à M. Christophe Privet de lire cet amendement une première fois pour la discussion générale, et ensuite il sera projeté à l'écran lorsqu'il en sera discuté tout à l'heure.

M. Christophe Privet précise que pour simplifier le travail, il a repris les conclusions de la Municipalité et il en donne lecture comme il souhaiterait qu'elles soient présentes dans ce qui représentera l'amendement.

Les conclusions du préavis 27/2015 sont modifiées comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à apporter un soutien complémentaire au Montreux Comedy Festival en octroyant un crédit complémentaire de CHF 110'000.- ainsi qu'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- pour 2015 en faveur du Montreux Comedy Festival, l'octroi de cette dernière subvention – donc M. Privet parle ici des CHF 150'000.- – étant soumis à la condition suspensive que la propriété des marques « *Montreux Comedy Festival* » et « *Montreux Comedy* » appartienne à la Fondation du Festival du Rire de Montreux;
2. sans changement ;
3. sans changement ;
4. abrogé ;
5. d'allouer au Montreux Comedy Festival, en 2015, une subvention exceptionnelle, complémentaire à la subvention existante, d'un montant annuel de CHF 150'000.-, à la condition suspensive que la propriété des marques « *Montreux Comedy Festival* » et « *Montreux Comedy* » appartienne à la Fondation du Festival du Rire de Montreux;
6. sans changement ;
7. sans changement ;
8. abrogé ;
9. sans changement.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Christophe Privet non seulement pour la lecture de son amendement mais aussi pour avoir anticipé son affichage.

La discussion générale se poursuit.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A la lecture de ce préavis et du rapport de la commission, je ne vous cacherai pas, Mesdames et Messieurs, que le groupe UDC s'est profondément interrogé tant sur le fond que sur la forme de cette demande de subvention.

Au point que nous avons décidé d'obtenir, outre le rapport détaillé de notre commissaire, un complément d'informations assez fouillé sur les tenants et aboutissants de ce préavis no 27/2015.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur l'historique des subventions octroyées à Montreux Comedy, très bien synthétisé par mon préopinant Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet.

Permettez-moi simplement d'exprimer ici la position de notre groupe, position qui est unanime.

- **Unanime** sur la reconnaissance de la visibilité du Comedy Festival en général et sur sa qualité, qualité reconnue loin à la ronde.
- **Unanime** quant au désir de pérenniser ce festival et sa volonté d'ouverture à une internalisation, par la création et le développement de son programme non francophone à Montreux, en donnant ainsi à notre ville un statut de ville d'humour sur la scène internationale.
- **Unanime** quant à la création d'une plate-forme dédiée à la recherche de nouveaux talents.
- **Et unanime**, pour finir, quant au soutien à apporter par notre ville à la pérennisation de ce festival.

L'enthousiasme de notre force politique ne saurait néanmoins faire abstraction des aspects financiers, administratifs voire juridiques de ce projet.

La critique peut être désagréable, mais elle est nécessaire. Elle est comparable à la douleur pour le corps humain. Elle attire l'attention sur ce qui ne va pas !!!

En effet, il est de notre devoir politique de vous rendre attentifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à certains points importants en relation directe avec ce préavis, points méritant d'être relevés.

**Tout d'abord sur le plan financier** nous sommes plus que surpris de constater que des engagements aient pu être pris avant le possible octroi de cette dite subvention, ce fait est plus que regrettable et nous ne pouvons cautionner cette manière de procéder.

**Pour ce qui est de la propriété** des marques du festival qui, je le rappelle, appartiennent actuellement à la Société Grégoire Furrer Holding, il est essentiel que celles-ci soient cédées, pour un montant symbolique, à la Fondation du Festival du Rire de Montreux. Cette solution envisagée également par le propriétaire actuel, est seule susceptible de satisfaire notre groupe en ce domaine.

**En ce qui concerne la gouvernance du festival**, il est évident qu'une réorganisation fondamentale est indispensable pour en assurer l'avenir et en assurer une transparence exemplaire.

Dans le but d'un résultat de gestion optimum, nous insistons sur le fait que la Fondation doit être beaucoup plus impliquée et que celle-ci se doit d'être proactive en la matière.

En conclusion à mon intervention, et vous l'aurez certainement bien compris, le groupe UDC soutient la vision de ce développement du Festival du Rire et souligne la pertinence de celle-ci, mais ne se satisfait pas des éléments de ce préavis tel que présenté, qu'il qualifie d'incomplet et d'approximatif en matière de vision à moyen terme.

Soucieux de l'image et du succès de cette manifestation dans son avenir, notre force politique soutiendra néanmoins cette demande de subvention si l'amendement déposé par Monsieur Privet est accepté.

Cet amendement n'est pas un compromis à la vaudoise, mais bien le fruit d'un travail politique commun entre nos deux partis, aboutissant à une gestion saine et transparente de l'octroi des subventions, in fine des deniers publics. Montreux Libre et l'UDC partagent cette vision commune.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que nous ne fermons nullement la porte à un nouveau dépôt de demande de subvention rapide, avant la fin de cette législature, pour une subvention pour l'année 2016 en ce domaine.

Mais nous vous rendons attentifs que celle-ci devra être à nos yeux considérée comme crédible, au vu des résultats obtenus dans sa nouvelle stratégie de développement et des objectifs atteignables. Le tout devant être accompagné d'un budget digne de ce nom, reflétant au mieux une réalité basée sur une vision réaliste de chiffres tant dans le domaine des produits que des charges, le tout tendant vers une autonomie à moyen terme.

Tout compromis repose sur des concessions mutuelles, mais il ne saurait y avoir de concessions mutuelles lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux.

J'encourage donc mes collègues des autres formations politiques à accepter cet amendement tel que présenté. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Bernard Tschopp donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je déclare mes intérêts en tant qu'entrepreneur hôtelier et Vice-Président de l'Office du Tourisme Montreux Riviera.

Le rapport présenté ce soir est bien fait. Il nous apporte un nombre important d'informations sur l'évolution, les investissements et le fonctionnement du Montreux Comedy Festival.

Pour ma part, je voudrais revenir sur l'objet central du rapport, soit en résumé, d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- par an pour les années 2015 et 2016, pour consolider le développement et l'internationalisation du Montreux Comedy Festival, spécialement en langue anglaise.

Nous savons tous que le corps-business de notre ville est composé de congrès, événements et manifestations. Je tiens à remercier toute l'équipe en charge de la Fête des Narcisses par exemple, laquelle a remis au goût du jour un événement des années 50. Cette animation, déjà à cette époque, comme le Grand Prix de Montreux et d'autres manifestations, faisait rayonner « Montreux » aux 4 coins du monde et engendrer l'essor de notre destination.

Le développement international du Montreux Comedy Festival proposé ce soir renforce et agrandit la palette des vecteurs de notre renommée. De plus, ce nouveau support va permettre à Montreux Riviera d'améliorer son offre en renforçant les synergies avec un marketing et une communication extérieure encore plus diversifiée, contribuant ainsi au développement de toute l'économie de notre ville.

Cette image internationale et anglophone est aussi un important signe d'accueil pour tous les habitants étrangers à Montreux. Sachez qu'ils représentent 149 différentes nationalités et forment environ le 45 % des 26000 habitants de notre commune.

Pour toutes ces raisons, je vous demande et vous remercie de soutenir ce rapport ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise d'emblée que les Verts sont divisés sur cet objet.

Cependant, je crois que dans l'ensemble les gens vont se retrouver sur l'amendement, mais je n'en suis pas sûr car je n'en ai pas eu connaissance avant.

Pour ma part, à titre personnel, quel que soit le résultat du vote sur l'amendement, je m'opposerai à ce préavis.

En effet, que nous demande-t-on en fait ?

De verser une subvention supplémentaire au Festival pour son internationalisation, parce que, je cite : « Cantonné dans la Francophonie, le Festival ne peut se départir de son image locale et régionale ».

Dans une ville qui a accueilli le sommet de la Francophonie il y a cinq ans, il fallait oser l'écrire.

Le Festival entend créer des relais locaux à l'international. Qu'il le fasse s'il le veut, mais il s'agit d'opérations commerciales qui ne concernent pas notre commune et que la Commune n'a pas à subventionner.

On veut créer des spectacles non francophones à Montreux, je crois qu'il faut comprendre anglophones.

A mon sens, il n'est pas du tout prioritaire pour notre commune de subventionner de tels spectacles, surtout pour un tel montant.

C'est pour cette raison que je vous inviterai donc à refuser ce préavis, que l'amendement soit ou non accepté. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous au nom du groupe PLR.

Ce préavis est d'une transparence exemplaire. Monsieur Furrer et Madame Gote ont répondu à toutes les questions posées par les commissaires. Malgré cela, une majorité de la commission a refusé cet objet.

Il faut tirer les enseignements de cette incohérence, se poser les bonnes questions et prendre de la hauteur avec ces quelques faits :

- 1) Le Conseil communal, au travers du PGA, a décidé de protéger les hôtels en créant une zone qui ne permette pas de les transformer en habitations.
- 2) L'ensemble de ces infrastructures hôtelières sont très bien desservies par les transports publics.

- 3) Afin de palier à la diminution du tourisme de villégiature dès le milieu du XXème siècle, nos prédécesseurs ont eu l'audacieuse idée de construire une maison pouvant accueillir des congrès donnant ainsi à notre industrie un outil essentiel à sa survie.
- 4) Cette infrastructure, logée dans un écrin de verdure au bord du lac, est accessible en mobilité douce depuis l'ensemble des hôtels.
- 5) Profitant du Casino, puis du 2m2c, un grand nombre de manifestations, hors congrès, ont vu le jour, se développent et évoluent, contribuant ainsi à la vocation première de ces infrastructures, carburant essentiel à l'industrie hôtelière. Mais pas seulement ! Nos commerces, nos restaurants, nos transports publics et bien d'autres entreprises vivent ou survivent grâce à cette émulation.

Pour promouvoir cette destination de congrès et de culture, comme dans toutes les entreprises, il est indispensable de consacrer une partie du budget en communication. L'incroyable chance que nous ayons, c'est que non seulement Montreux-Vevey Tourisme effectue cette mission de base, mais il est efficacement épaulé par ces manifestations qui ont contribué de manière phénoménale à faire connaître notre petite cité dans le monde entier. La Rose d'Or (aujourd'hui disparue), le Festival de Jazz, le Festival du Rire, Montreux Noël et j'en oublie, sont autant de miroirs reflétant Montreux en Europe ou sur toute la planète.

C'est un quadrilatère vertueux dont l'équilibre est fragile : Industrie hôtelière, infrastructures, manifestations, communication. Ce qui nous différencie des villes concurrentes, c'est le paysage, la sécurité, les transports publics, la proximité et les services communaux efficaces.

Tous ces critères, contribuent à ce que Montreux ne devienne pas juste la cité dortoir de Lausanne, conférant ainsi à notre commune une autonomie financière solide. Nous récoltons aujourd'hui les fruits de ce que nos aïeux ont semés.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ce soir la décision que nous allons prendre est hautement symbolique. En effet, quel signal allons-nous donner à notre économie ? Quel message voulons-nous faire passer aux entrepreneurs, aux organisateurs, qui voudraient prendre le risque de créer ou de développer des activités permettant de contribuer à notre prospérité ?

Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, il s'agit d'aider une manifestation populaire originale, qui utilise nos infrastructures, qui profite à l'hôtellerie en saison défavorable et qui voudrait faire connaître notre ville sous des cieux beaucoup plus étendus que la francophonie, en complément du Festival de Jazz et j'insiste sur le mot « complément ». Combien en coûterait-il à Montreux-Vevey Tourisme pour faire une promotion identique ? Avec quel impact ?

Nos infrastructures ne sont pas extensibles et la grandeur de nos salles est limitée. Nos organisateurs de manifestations ont très vite compris que pour faire connaître ou développer leurs activités, ils n'avaient pas d'autre choix que de passer par le monde des médias, qu'ils soient classiques (presse écrite, radio, télévision) ou numériques (internet, YouTube, Facebook) s'ils voulaient perdurer dans notre petit coin de pays. Et nous, nous devons de les soutenir, afin que la spirale du succès de Montreux ne s'arrête jamais et stimule l'inventivité d'autres esprits créatifs.

C'est dans ce cadre plus étendu, d'une vision globale de notre économie et pour encourager d'autres organisateurs à venir sévir dans nos futures installations bientôt

renovées, que le groupe PLR vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à accepter ce préavis, ainsi que l'amendement proposé par Montreux Libre. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

A la lecture du rapport de notre collègue Emanuel Gétaz, qui je n'en doute pas reflète parfaitement le contenu des discussions de la commission, j'ai été frappé par la part extrêmement importante du débat qui a été consacrée à des problèmes de gouvernance.

Dans la mesure où de l'argent public peut être engagé, cet aspect est effectivement important et a abouti à la décision du transfert des marques « Montreux Comedy Festival » et « Montreux Comedy » à la Fondation, comme vient de nous le communiquer le président de la commission.

Cette décision est réjouissante et offre des garanties de pérennité à long terme, je ne reviendrai donc pas sur ces aspects, pour me concentrer sur la question de la pérennisation du Festival.

Quels sont les constats, réflexions et arguments de la Direction du Festival et de son Conseil de fondation qui les ont amenés à approcher la Municipalité qui, après analyse, nous propose ce préavis.

Pourquoi développer un volet anglophone du Montreux Comedy Festival, « That is the question », aurait « tweeté », facebooké ou « youtubisé » ce bon vieux William Shakespeare s'il avait disposé à l'époque de ces moyens de communication.

C'est précisément pour se préparer et exploiter ces nouvelles technologies de communication que ces réflexions ont été menées.

Une véritable révolution est en cours pour les médias traditionnels, en particulier les télévisions, qui sont de plus en plus concurrencées par des offres multimédias de toutes natures et de toute provenance sur internet, en particulier dans les secteurs de la musique et de la variété.

Une part croissante du public cible du Comedy Festival va de plus en plus échapper aux télévisions traditionnelles pour consulter des programmes ou des chaînes thématiques en ligne. Les médias traditionnels devront faire des choix et concentrer leurs ressources sur les créneaux porteurs pour eux. Dans ce contexte, il n'est donc pas exclu que l'aide financière ou sous forme de prestations de service venant de ces médias se réduise, voir se tarisse, les annonces d'économies de la RTS d'hier ne sont pas un bon signal.

Les 4 piliers de financement d'un festival comme le Montreux Comedy Festival sont l'argent public, le public et la billetterie, les sponsors privés et enfin, et sans doute le plus important, les médias qui fabriquent du contenu lors de ces événements pour l'exploiter ensuite sur leur canaux.

Le préavis qui nous occupe est destiné à créer les conditions pour que le Festival soit prêt et puisse jouer sa chance avec tous ces nouveaux médias qui risquent de dominer ce marché.

Mais pourquoi développer une offre anglophone ? Parce que c'est une porte d'entrée obligée pour bon nombre de ces grands médias qui ont une implantation planétaire et pour qui le marché exclusivement francophone n'est pas, et ne sera sans doute jamais, une priorité, que cela nous plaise ou non !

Autre raison de s'ouvrir à un public anglophone, les 4000 résidents de notre Commune parlant l'anglais, pour autant que mes informations soient bonnes, dont beaucoup d'étudiants qui seront un jour les ambassadeurs de Montreux dans le monde entier, sans parler des employés des multinationales implantées dans le canton.

Y-a-t-il un risque à investir de l'énergie et de l'argent pour développer un volet anglophone du Montreux Comedy Festival ? Oui bien évidemment, le succès n'est pas garanti mais il y a aussi un risque à ne rien entreprendre, ce qui pourrait être dévastateur car, comme le dit l'adage, qui n'avance pas recule.

Tous nos événements, et le Montreux Comedy Festival en fait partie, sont des moteurs pour faire connaître notre région et entretenir à long terme son économie. Une émission du Festival, avec le nom de Montreux en arrière plan, a une valeur publicitaire indéniable.

Comparaison n'est pas raison, mais on peut néanmoins mettre en perspective les CHF 150'000.- par année avec les coûts des publicités traditionnelles sur les chaînes TV.

A titre d'exemple, j'ai trouvé ce soir sur internet que 30 secondes de publicité sur la plus grande chaîne de TV française, pendant une série télévisée très populaire, coûtent 128'000 Euros et ça peut monter plus haut.

La Municipalité nous propose un préavis qui peut donner un nouvel élan et une visibilité accrue au Montreux Comedy Festival dans le monde non francophone, et ainsi le pérenniser. C'est, j'en suis convaincu, un bon investissement pour le futur, et je vous invite donc, au nom du groupe PLR, à suivre la Municipalité et à approuver ce préavis qu'il soit amendé ou non ultérieurement. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf déclare qu'ainsi on apprend ce soir que les pompiers des groupes UDC et Montreux Libre se sont rencontrés. Ils ont conjugué leurs efforts pour arroser le Montreux Comedy Festival, y avait-il le feu dans la maison ?

M. Zulauf entend également l'amendement qui est soumis au Conseil ce soir, et qui est de nature à nous rendre perplexes. M. Zulauf croit qu'une partie des membres du groupe socialiste acceptera cet amendement. Cette acceptation entraînera-t-elle l'acceptation des autres dispositions des conclusions, M. Zulauf ne peut s'avancer dans cette direction.

En tous les cas, les propos qui devaient être tenus ont été tenus, ils ont été enregistrés, et on n'est pas étonné, pas consterné du soutien massif et fervent qu'apporte le groupe PLR à ce préavis. M. Michel Zulauf croit que les choses sont dites.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président passe à la discussion sur l'amendement, qu'il appellera l'amendement Privet. Il demande à la technique d'afficher le texte de l'amendement.

La discussion est ouverte sur l'amendement Privet proposé au nom du groupe Montreux Libre.

M. Eric Walther a une question à poser à la personne qui a rédigé l'amendement. Il voit que l'année 2016 a été supprimée au chapitre 1. Or on vient de nous dire que la Commune présente avec retard une avance de CHF 150'000.- pour cette année, et les choses sont déjà dépensées, et maintenant il demande de couper pour 2016.

M. Pierre Rochat est en train de boucler le budget, que peut-il faire de cette information ?

M. Christophe Privet croit avoir été explicite lors de son intervention sur l'objectif de cet amendement. Il va donc le réexpliquer avec grand plaisir, à l'intention de M. Walther.

Il y a beaucoup d'interrogations sur la gouvernance de cette Fondation. Il y a beaucoup d'interrogations sur certains points. Il a semblé essentiel de pouvoir permettre au Festival du Rire de pouvoir passer une excellente édition 2015, sans devoir se demander, à deux mois de la manifestation, si M. Grégoire Furrer et Mme Irina Gote vont devoir gentiment ramener la clé, et on a donc, avec une pesée d'intérêts qui a été lourde, pris la décision de dire qu'il fallait pérenniser 2015, laisser le soin, si la Municipalité le souhaite – et M. Privet croit que son collègue M. René Chevalley de l'UDC a été très clair – de revenir dès que possible avec un préavis pour 2016.

Il appartiendra, dès demain, à la Municipalité d'envisager cette solution, de revenir auprès du Conseil en 2016 avec un préavis, et éventuellement charge à elle aussi d'édicter les règles en ce qui concerne la bonne gouvernance.

Ce n'est ni à M. Privet, ni à son groupe politique Montreux Libre, et il imagine ni à ce Conseil, de dire à la Municipalité de quelle façon elle doit gérer cette problématique, qu'il croit, ce soir, que personne ne conteste.

Donc, M. Christophe Privet invite M. Pierre Rochat à ne pas envisager 10 secondes de revenir avec des lignes budgétaires en 2015 sur ce sujet-là, parce que M. Privet pense bien que M. Rochat ne va pas prendre le risque, à son tour, de se faire tirer l'oreille. La Municipalité aura donc tout loisir, après que M. Rochat ait déjà perdu les deux bras lors des comptes 2014 - plaisanterie mise à part - de revenir avec un préavis en 2016, et peut-être que M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi pourrait éventuellement apporter quelques éclaircissements qui pourraient satisfaire l'ensemble du Conseil.

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc a une question de compréhension. S'il a bien compris on se limite à la subvention 2015, mais on l'assortit d'une condition suspensive. Est-ce à dire que les marques doivent être cédées d'ici la fin de l'année ? Sans ça, cela lui paraît incohérent. Il aimerait bien savoir si c'est bien ainsi qu'il faut l'interpréter.

M. Christophe Privet répond que c'est effectivement dans ce sens-là qu'il faut le comprendre. Il appartient maintenant à la société GFProductions SA et à la Fondation du Festival du Rire, de se mettre d'accord sur le transfert de ces marques d'ici effectivement la période donnée dans l'amendement.

Mais, peut-être que là encore éventuellement, M. Grégoire Furrer pourrait reconfirmer à nouveau ce qu'il a mis par écrit à ce sujet. Mais effectivement, la proposition faite ici à l'écran, va dans ce sens-là.

M. le Président donne la parole à M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi déclare qu'évidemment si ce préavis était accepté avec ou sans amendement, cela voudrait dire que le Conseil soutiendrait la vision de la Municipalité par rapport à cet engagement et à ce développement du Montreux Comedy Festival.

Ensuite, si cet amendement devait être accepté, c'est une responsabilité certes municipale, mais surtout une responsabilité du Conseil de fondation, d'entreprendre les démarches nécessaires que le Conseil aurait souhaitées avoir avant d'aller au-delà.

Cela veut dire que finalement la vision de la Municipalité ne changerait pas, par contre il y aurait des conditions que le Conseil de fondation devrait remplir pour pouvoir bénéficier de la subvention 2016, si tel était le cas.

Donc, à ce niveau-là, la Municipalité peut tout à fait soutenir cette démarche, et revenir en 2016 avec un nouveau préavis, qui dans le fond et dans la vision serait le même, mais qui finalement aurait un complément de situation, d'état des lieux et de ce qui aura été fait, et qui sera peut-être en train de se faire dans la partie de la gouvernance.

A ce sujet, M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi aimerait juste préciser, puisque l'on a pu citer son intervention dans le cadre de la commission, qu'au niveau de la gouvernance, il existe aujourd'hui une gouvernance. Mais cette gouvernance a été clairement mise en place pour que la Fondation ait le moins de responsabilité possible.

Aujourd'hui clairement, la responsabilité de l'organisation du Montreux Comedy Festival est fortement portée et les risques aussi, par le partenaire qui est Grégoire Furrer Productions. Or aujourd'hui, on voit que l'un des enjeux est la pérennisation de cet événement et Dieu sait si la Municipalité se réjouit de voir que cet événement a porté ses fruits, qu'il est aujourd'hui une marque, et que l'on souhaite que cette marque revienne dans les mains de la Fondation. M. Jean-Baptiste Piemontesi croit que c'est réjouissant et que cela montre aussi finalement toute la réussite de cette entreprise, et l'aura que ce Montreux Festival peut avoir au niveau du monde entier. Donc aujourd'hui, cette notion de pérennisation implique évidemment d'autres règles de gouvernance, et dont l'une que le Conseil souhaite et qui serait une condition si l'amendement passait, est de voir que la marque reviendrait au niveau de la Fondation. Ensuite, il s'agirait d'étudier quelles seraient encore les autres mesures nécessaires pour finalement pérenniser la manifestation, dans le cadre de la Fondation, et ainsi avoir le sentiment que les efforts consentis et l'argent qui a été investi par l'autorité publique arrive dans une Fondation et puisse perdurer, et aussi offrir une offre culturelle supplémentaire et Dieu sait si cela est important quand même, cela a été cité ce soir, cette offre anglaise par rapport aux résidents et aux hôtes de langue anglophone que l'on a dans la région, et qui ouvrirait d'autres portes qui ont déjà été citées. Mais M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi croit qu'aujourd'hui cette gouvernance doit être réétudiée, et il appartient donc au Conseil de Fondation de travailler là-dessus, et la Municipalité pourra tout à fait, si

l'amendement devait être accepté, revenir en 2016 avec un état des lieux, une situation et une proposition auprès du Conseil.

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président propose, étant donné que le texte de l'amendement est affiché, de ne pas le relire, et si la parole n'est vraiment plus demandée, de passer au vote de cet amendement Privet tel que présenté.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 60 OUI, 19 NON et 5 abstentions.**

La discussion générale est ouverte encore une dernière fois concernant ce préavis, avant de voter les conclusions telles qu'amendées.

M. Christophe Privet remercie le Conseil d'avoir accepté l'amendement déposé par Montreux Libre, et bien entendu, puisque cet amendement a été accepté, au nom de la majorité du groupe Montreux Libre il ne peut qu'inviter le Conseil à voter les conclusions du préavis telles qu'amendées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Emmanuel Gétaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 27/2015 de la Municipalité du 17 juillet 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- pour 2015, à financer par crédit budgétaire complémentaire, en faveur de la consolidation des développements réalisés par le Montreux Comedy Festival et de son internationalisation,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- 1. d'autoriser la Municipalité à apporter un soutien complémentaire au Montreux Comedy Festival en octroyant un crédit complémentaire de CHF 110'000.- ainsi qu'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- pour 2015 en faveur de Montreux Comedy Festival, l'octroi de cette dernière subvention étant soumis à la condition suspensive que la propriété des marques « *Montreux Comedy Festival* » et « *Montreux Comedy* » appartienne à la Fondation du Festival du Rire de Montreux ;**
2. d'allouer en 2015 une subvention complémentaire en faveur du Montreux Comedy Festival d'un montant de CHF 110'000.- ;
3. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 110'000.- au budget 2015 sur les comptes suivants :

- a. Compte 150.3653.01 « Frais de location » CHF 90'000.-
- b. Compte 150.3653.08 « Frais de communication » CHF 20'000.-

#### **4. Abrogé**

**5. d'allouer au Montreux Comedy Festival, en 2015, une subvention exceptionnelle, complémentaire à la subvention existante, d'un montant annuel de CHF 150'000.-, à la condition suspensive que la propriété des marques « Montreux Comedy Festival » et « Montreux Comedy » appartienne à la Fondation du Festival du Rire de Montreux ;**

6. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 150'000.- au budget 2015 sur le compte 150.3653.00 « Subventions » ;

7. d'amortir cette dépense par le compte de bilan 9281.180 « Participation à des institutions et manifestations à caractère public » et de porter à cet effet au budget 2015 un montant complémentaire de CHF 150'000.- au compte 150.4801 « Prélèvement à provisions » ;

#### **8. Abrogé**

9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 54 OUI, 27 NON et 5 abstentions.**

#### **7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :**

**7.1 No 28/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux (date de la commission : le mercredi 14 octobre 2015 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Bibiana Streicher, MM. Felice Calvo, Bassam Degerab, Claude-Pascal Gay, Patrick Grognuz, Tal Luder, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**7.2 No 29/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la**

**piscine de la Maladaire (date de la commission : le lundi 12 octobre 2015 à 19 h. 00, à la Piscine de la Maladaire, chemin de la Maladaire 1 à Clarens) ;**

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Laurent Demartini, Armin Gote, Yves Laurent Kundert, Pablo Menzi, Kastriot Ramiqi, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Lionel Winkler déclare que les deux préavis suivants, aux points 7.3 et 7.4, seront traités par la même commission. En effet, si les objets sont différents et que la nature même des travaux présentés dans les deux préavis différent également, le rapprochement géographique de ces deux objets et leur similitude quant à la finalité des travaux permettent d'économiser les agendas de chacun et ainsi grouper les préavis 30/2015 et 31/2015 au sein de la même commission.

Cette dernière présentera néanmoins deux rapports distincts, s'agissant, comme il l'a dit, de deux objets distincts et donc de deux préavis spécifiques.

La date de la commission est agendée au mardi 13 octobre 2015 à 19 h. 00, à l'avenue des Planches 4 à Montreux.

**7.3 No 30/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3<sup>ème</sup> étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux (date de la commission : le mardi 13 octobre 2015 à 19 h. 00, à l'avenue des Planches 4 à Montreux) ;**

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz demande aux membres de la commission d'être attentifs à certains points liés au niveau du loyer qui est envisagé pour ce futur appartement. Il parle ici du préavis 30/2015, puisque l'on discute de deux préavis, et plus précisément de cet appartement de 45 m2, dont il est défini un prix sur le marché de Fr. 256.00/m2 par année.

M. Gétaz se dit très surpris par le niveau de ce prix et il demande à la commission de vraiment chercher à comprendre pourquoi on essaie de fixer des prix aussi élevés avec des biens qui appartiennent à la Commune. Ceci d'autant plus que s'il lit bien les plans, il s'agit ici d'un appartement modeste, au 3<sup>ème</sup> étage d'un immeuble qui visiblement n'a pas d'ascenseur, et donc M. Gétaz pense qu'il est extrêmement important que l'on s'attache à rester, au niveau des biens communaux, avec des coûts de loyer qui soient clairement abordables.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève qu'il y a une erreur entre l'ordre du jour et ce qui est projeté à l'écran. Le point 7.4 étant le préavis 31/2015, soit : « une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble... », et le texte projeté

parle de : « surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe avec le remplacement des fenêtres ».

M. le Président répond qu'effectivement c'est une erreur de sa part et il ne faut pas tenir compte du texte projeté.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au 2<sup>ème</sup> préavis, concerné par cette commission.

**7.4 No 31/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 90'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles (date de la commission : le mardi 13 octobre 2015 à 19 h. 00, à l'avenue des Planches 4 à Montreux) ;**

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne la composition de la commission qui va traiter de ces deux préavis :

Présidence PLR : M. Raphaël Corbaz

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Stéphane Barbey, Florian Despond, Mario Gori, Vincent Haldi, Anthony Huys, Franco Meichtry, Kastriot Ramiqi, Roland Rimaz.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**7.5 No 32/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz (date de la séance de commission : le mercredi 14 octobre 2015 à 19 h. 00, à la rue d'Etraz 5, Collège d'Etraz, à Montreux) ;**

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Yves Laurent Kundert

Membres : MM. Christian Bécherraz, Jérôme Chessex, René Chevalley, Michel Granato, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Adrian Lazar, Tal Luder, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**7.6 No 33/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005 (date de la séance de commission : le jeudi 15 octobre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);**

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Christian Gagnat

Membres : MM. Florian Chiaradia, Laurent Demartini, Bruno Femia, Francis Gonzalez, Anthony Huys, Jean Jacques Kiala, Heinz Schoeneich, Bernard Tschopp, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**7.7 No 34/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux (date de la séance de commission : le lundi 26 octobre 2015 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

La discussion générale est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst

Membres : MM. Christian Allenbach, Patrick Aubort, Jérôme Chessex, Yanick Hess, Adrian Lazar, Franco Meichtry, Nick Miller, Pierre-Yves Nussbaum, Roland Rimaz.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**7.8 No 35/2015 relatif au budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (date de la séance de commission intercommunale de gestion : le mercredi 30 septembre 2015 à 18 h. 30, à Jongny).**

La discussion est ouverte sur ce préavis même si la séance de la commission a déjà eu lieu. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président déclare que nos membres au sein de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL nous présenteront le rapport de cette commission lors de notre prochaine séance.

## **8. DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT**

M. le Président rappelle qu'un postulat a été déposé aujourd'hui. Mme Irina Gote avait également déposé le titre de son postulat : « Pour l'installation, aux différents points d'entrée de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville », lors de la dernière séance.

M. le Président donne donc la parole en premier à Mme Irina Gote.

### **8.1 Postulat de Mme Irina Gote : « Pour l'installation, aux différents points d'entrée de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville »**

Mme Irina Gote donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Durant l'été la commune de Vevey a fait installer aux entrées de la ville, des panneaux lumineux indiquant les places libres dans les différents parkings couverts.

J'ai trouvé cette réalisation particulièrement intéressante, car elle permet tant aux habitantes et aux habitants, qu'aux hôtes de passage, de savoir dans quels parkings il y a encore des places disponibles. Cela permet également, d'éviter de faire des allers-retours entre les différents emplacements de stationnement et ainsi de polluer inutilement.

Montreux, commune touristique par excellence, prise d'assaut pendant la période des festivals et du Marché de Noël, pourrait aussi installer de tels panneaux, afin d'informer les visiteurs sur les disponibilités en places de stationnement dans les parkings de la ville. Cela aurait comme conséquence, qu'ils n'essaieraient plus, à tout prix, de forcer le passage pour descendre en ville, mais se laisseraient plus facilement guider aux zones de stationnement prévues lors de ces manifestations, en constatant par eux-mêmes sur les panneaux lumineux, que tous les parkings sont complets.

Il faut noter que d'autres villes suisses comme Genève, Bâle ou Zürich possèdent également ce système de panneaux indiquant le nombre de places disponibles dans leurs parkings.

Par ailleurs, je ne sais pas dans quelle mesure, il serait également possible que la commune utilise les grands panneaux lumineux déjà existants, en lieu et place de nouveaux, pour donner des informations sur l'état des vacants en matière de places de stationnement.

En conclusion, à travers mon postulat, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité et la pertinence de l'installation de panneaux indiquant le nombre de places libres dans les parkings de notre commune, et cela sur les axes d'importance qui la traversent (sortie d'autoroute à Chailly, entrée depuis Territet, entrée depuis Clarens, entre autres). Je souhaite que mon postulat puisse être transmis à une commission pour étude et rapport, et je vous remercie ».

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Irina Gote pour le développement de son postulat. Mme Gote désirant que son postulat soit transmis à une commission pour la prise en considération ou non, M. le Président demande si 5 membres du Conseil le souhaitent également, ce qui est largement le cas. Le postulat est donc envoyé en commission pour prise en considération ou non.

Le postulat déposé ce soir émane de M. Emmanuel Gétaz. M. le Président a omis d'annoncer le titre tout à l'heure, au point 5 de l'ordre du jour, et il s'en excuse.

## **8.2 Postulat de M. Emmanuel, « Résidences secondaires, une ressource qu'il faut mieux mettre en valeur »**

M. le Président Lionel Winkler demande à M. Emmanuel Gétaz s'il souhaite développer son postulat séance tenante ? Ce qui est le cas.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commune est exceptionnelle à plus d'un titre. Que ce soit pour son offre culturelle et touristique, pour ses paysages d'une grande variété, ou encore pour la richesse de cultures et de nationalités qui caractérisent sa population.

Notre commune est aussi exceptionnelle par le fait d'être probablement la seule grande commune de plaine de Suisse romande à être touchée par la Lex Weber, même s'il est vrai que le point culminant de notre territoire se trouve bien en montagne.

Avec plus de 20% de résidences secondaires, ce sont non pas des dizaines, ni des centaines, mais bien plutôt entre mille et deux mille appartements qui sont vides presque toute l'année, sur le territoire communal.

Cela signifie que nous avons le potentiel de densifier fortement notre commune sans devoir construire un seul appartement, pour autant que nous puissions inciter les propriétaires de certaines de ces résidences secondaires à les remettre notamment en location.

On comprend facilement que le volume d'appartements susceptibles de revenir sur le marché pourrait représenter l'équivalent de plusieurs projets de la taille de Baugy.

Il faut aussi relever que ces résidences secondaires vieillissent et ne sont pas toujours entretenues comme il faut

Il existe sur la commune un important parc d'appartements en état relativement médiocre, car inhabités et peu entretenus.

Ils représenteraient une source importante de travail potentiel pour nos entreprises s'ils étaient remis à neuf pour être loués.

Peintres, plâtriers, menuisiers, décorateurs, techniciens sanitaires, chauffagistes et j'en passe, en bénéficieraient.

C'est en effet une règle généralement admise que les appartements occupés à l'année génèrent plus de mandats d'entretien et de rénovation que les appartements non occupés.

Notre PGA est de nouveau bloqué et des surfaces de terrain à mi-hauteur de la commune seront probablement bloquées pour longtemps en zone intermédiaire, non constructible, pour répondre aux exigences de la LATC.

Cela aura une incidence sur le potentiel de nouveaux appartements à construire, potentiel qui va fortement diminuer.

On peut craindre par conséquent que la pression sur les prix des loyers ne fasse qu'augmenter, en raison de la rareté toujours plus grande des nouveaux appartements.

Par ailleurs, on sait que les communes ayant de très nombreuses résidences secondaires voient leurs commerces et services locaux souffrir, par manque de clients réguliers.

Enfin, les coûts d'infrastructures à charge de ces communes sont mal financés, les appartements vides ne générant que peu de recettes d'impôts.

Certaines communes à vocation touristique, comme Crans-Montana par exemple, ont souffert de ce problème jusqu'à l'extrême et ont fini par prendre elles-mêmes des dispositions drastiques pour essayer de corriger la situation.

Heureusement, Montreux n'en est pas encore là. Mais il est très vraisemblable que la proportion de résidences secondaires soit aujourd'hui trop importante pour notre commune.

En tant qu'élus, il est de notre responsabilité d'agir, là où c'est possible, pour que les loyers sur notre commune restent, pour une part au moins, abordables dans le futur.

Il est aussi de notre responsabilité d'analyser comment soutenir l'activité économique locale de notre commune pour l'avenir.

C'est la raison pour laquelle je propose que la Municipalité étudie comment inciter les propriétaires de résidences secondaires à les remettre sur le marché de la location ou de la revente en résidence principale.

Un des outils existant est la taxe sur les résidences secondaires. Actuellement, il n'est pas possible pour notre commune de la fixer différemment des autres communes qui sont associées pour la perception de cette taxe.

Mais notre commune pourrait peut-être invoquer son statut spécial de seule commune touchée par la Lex Weber pour obtenir un droit à fixer une taxe supplémentaire, ou plus élevée que celle appliquée par les autres communes.

Notre commune pourrait aussi envisager de se retirer du système actuel, partagé par plusieurs communes, pour retrouver son indépendance pour fixer cette taxe. Une taxe plus élevée générerait, dans un premier temps, plus de revenus.

Ces revenus supplémentaires pourraient, peut-être, être attribués à un fonds pour financer une partie des importants investissements prévus pour améliorer l'offre touristique dans le cadre des rénovations du Centre de Congrès.

C'est une hypothèse que je fais, dont la validité juridique mériterait une sérieuse vérification.

Dans un deuxième temps, si la taxe plus élevée pousse les propriétaires de résidences secondaires à louer leur bien, de nouveaux habitants à l'année arriveront.

Cela aurait un effet bénéfique sur les commerces et services locaux, ainsi que pour les corps de métiers concernés par les rénovations d'appartements et leur entretien.

Mesdames et Messieurs, j'ai envie de dire que nous devrions considérer aujourd'hui les nombreux appartements vides de la commune comme une ressource, ou comme un gisement, à mieux mettre en valeur.

Un gisement potentiel de nouveaux logements pour la location, faisant baisser la pression sur les loyers.

Un gisement potentiel de recrudescence d'activité économique pour les commerces et les services locaux, si nous parvenons à y faire loger à l'année ou de manière régulière des habitants supplémentaires.

Un gisement potentiel important de mandats de rénovation et d'entretien d'appartements, si les propriétaires décident de les relouer, ce qui nécessitera souvent une remise à neuf de tout ou partie de ces logements.

Au-delà de ce qu'il est possible de faire grâce à la taxe sur les résidences secondaires, il existe peut-être aussi d'autres pistes d'incitation à la remise de résidences secondaires sur le marché de la location ou de la revente en résidence principale.

C'est cette analyse des diverses possibilités de mesures concrètes et de leur potentiel d'impact que je vous propose de demander à la Municipalité, par ce postulat.

Pour que le débat s'engage largement dès le début, je propose qu'il soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie de votre attention ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Emmanuel Gétaz pour le développement de son postulat et demande s'il est soutenu par au moins 5 membres du Conseil dans sa demande de transmission de ce postulat à une commission ? Ce qui est le cas.

Le postulat sera donc envoyé en commission pour prise en considération ou non.

## **9 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Une interpellation a été déposée aujourd'hui. Elle émane de Mme Susanne Lauber Fürst

### **9.1 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst qui a pour titre : « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera » - Quo Vadis ?**

M. Susanne Lauber Fürst donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons tous reçu dans notre enveloppe un document qui laisse Montreux Libre perplexe : une information / communication aux Conseils communaux relative à l'étude citée en titre.

Perplexe, parce que ce document, qui – je cite – : « vise à présenter les éléments essentiels de manière synthétique », ce document manque de contenu, de structure et ressemble plutôt à un bricolage de dernière minute qu'au fruit d'un travail mûrement réfléchi et bien coordonné. Nous avons pris le temps de consulter les documents complets sur le site web de la CIEHL et le résultat de cette recherche suscite un certain nombre de questions.

Avant de vous poser ces questions, je citerai des extraits de la communication aux Conseils communaux relative au même sujet, datée de février 2015, que nous avons tous reçue il y a quelques mois.

Je cite ce document de février 2015 et je vous lis son chapitre : « Point de situation et suite » :

« La 1<sup>ère</sup> phase d'étude s'est globalement déroulée à satisfaction et de manière interdisciplinaire. Pour rappel, les résultats de l'enquête menée par M.I.S. Trend dans ce cadre ont été rendus publics, notamment sur le site internet du SAI.

La conduite de la 2<sup>ème</sup> phase et le démarrage de la 3<sup>ème</sup> phase se sont avérés plus longs et délicats qu'imaginés au départ. En effet, ces deux phases ont été menées par le responsable de l'étude et son remplaçant, les autres membres du groupement n'ayant pour ainsi dire pas été associés. L'orientation a été jusqu'à présent volontairement politique et bien qu'un certain nombre de documents et de réflexions aient été produits, ils sont encore de nature trop abstraite et générale.

Ainsi, l'aspect information / communication / participation des différents niveaux institutionnels et de la population ne s'est pas déroulé comme cela était initialement prévu, faute d'éléments suffisants et concrets à transmettre.

A l'issue de la période de 18 mois prévue initialement pour mener l'étude, le CA de la CIEHL a établi un bilan global sur la conduite et l'avancement de l'étude, avec la volonté de la finaliser au plus tôt, mais dans un délai réaliste en fonction du travail à faire.

Le CA de la CIEHL ainsi qu'une majorité de municipalités ont clairement exprimé le besoin de donner une orientation nettement plus concrète, étayée, pluridisciplinaire et communicable à l'étude.

D'entente avec le CA de la CIEHL, l'organisation, les démarches, le contenu et le calendrier de l'étude ont été reconsidérés par le bureau pilote, dans l'objectif de produire l'essentiel des prestations attendues d'ici à l'automne 2015, ce qui nécessite de "mettre les bouchées doubles".

Le nouveau programme de travail proposé par le bureau pilote tient compte de cette échéance et prévoit de consolider et compléter les diagnostics et le "projet de société", ainsi que de définir une stratégie pour la suite sur la base d'une analyse de scénarios.

S'agissant de l'aspect communication, il est prévu d'informer / consulter les autorités (exécutifs / législatifs) en cours d'étapes et en fin d'étude, soit au printemps-été / automne 2015. Une information plus large est également prévue suite à la consultation des autorités.

Enfin, il importe de préciser que cette "réorientation" n'aura pas d'incidences financières et qu'elle se fait dans le cadre du montant alloué pour ce mandat ».

Je termine la citation de ce rapport de février 2015.

Suite à cette communication de février 2015 et celle que nous venons de découvrir dans notre enveloppe, je me permets de vous adresser les trois questions suivantes :

- 1) Est-ce que la Municipalité peut nous éclairer sur les problèmes concrets au sein de ce groupe de travail qui a mené au dysfonctionnement entre les différents acteurs évoqué dans la communication de février 2015 et est-ce que ce dysfonctionnement a pu être résolu ?
- 2) Quelle est la position de notre Municipalité en ce qui concerne le résultat du groupe de travail qui nous est présenté aujourd'hui ? Est-ce qu'elle est satisfaite, également en vue des coûts de CHF 516'672.- que cette étude a coûté ? Est-ce qu'elle voit encore des manquements ? Le résultat est-il bien suffisamment « concret, étayé, pluridisciplinaire et communicable » maintenant ?
- 3) Selon le calendrier prévisionnel présenté dans l'information reçue, quelles démarches concrètes sont prévues d'ici à la fin du projet ?

Je vous remercie d'avance de vos précieuses réponses ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité espère pouvoir éclairer sur un sujet qui est en cours de processus, et il reprend les différentes questions.

Il est vrai qu'il y a eu un problème avec le groupe pluridisciplinaire d'étude accompagnant la conférence des Syndics et des Municipalités dans ce processus, ainsi que le Service des affaires intercommunales.

Il n'y a pas besoin d'entrer dans le détail ce soir, mais il y a eu un dysfonctionnement de certaines des personnes qui avaient été mandatées, respectivement un certain nombre de blocages, il faut le dire ici en toute transparence, par rapport à un certain

nombre de discussions au sein de la conférence des Syndics en particulier, suite aux positions assez affirmées de deux communes, en l'occurrence Blonay et Saint-Légier, de ne pas privilégier certains modèles au profit d'un modèle permettant, à ces deux communes, d'avancer dans une réflexion propre à elles, au vu d'une possible fusion de ces deux communes. On a vu cela notamment au travers de la presse, respectivement du préavis d'intention conjoint déposé par les deux Municipalités auprès de leurs Conseils communaux. Ce qui a évidemment créé l'obligation, pour d'autres Municipalités, de se positionner par rapport à cette situation, et à quel avenir dans un processus fusion.

Peut-être les membres du Conseil ont pris connaissance que récemment la Municipalité de Veytaux a répondu à une intervention du Conseil communal de Veytaux sur le sujet, disant très clairement quelle était la vision de la Municipalité de Veytaux par rapport à un possible rapprochement avec Montreux. Il tient en 3 lettres qui ne sont ni o, u, i, et l'on aura ainsi compris quelle est cette position. M. le Syndic Laurent Wehrli cherche à bien peser ses mots dans ce qu'il répond, sans y mettre aucun autre élément que du factuel.

Donc tout cela a évidemment compliqué très clairement le processus, mais il croit pouvoir dire ici, en tout sincérité, que la nouvelle équipe mise en place a parfaitement compris l'engagement, et M. Laurent Wehrli rappelle encore qu'elle a été mise en place par les instances qui avaient été mandatées, on n'a pas changé d'entreprises mandatées, ce qui démontre qu'il y a une qualité de travail possible et attendue. Le travail a été clairement repris, il a permis de pouvoir avancer, et il le dit très sincèrement, dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'étude dans son titre, qui parlait dans la 1<sup>ère</sup> partie de fusion, et qui a fait l'objet de nombreuses heures de discussion à ce sujet-là, mais la 2<sup>ème</sup> partie parle bien des questions de gouvernance régionale par rapport à la situation d'aujourd'hui, respectivement les possibilités de développement.

Donc on peut avancer, on avance, le groupe de travail avance, mais il est vrai que cela a pris néanmoins un certain retard, en particulier par rapport à la communication qui avait été élaborée et remise aux Conseils communaux des dix communes en février 2015, et dont des extraits ont été en partie cités par Mme l'interpellatrice.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit en cela répondre à la première question, en disant que le processus est remis sur les rails et permet d'avancer.

A la deuxième question relative au résultat du groupe de travail, M. le Syndic Laurent Wehrli répond que très sincèrement la Municipalité le considère comme un rapport d'étape. Ce n'est pas un rapport intermédiaire, sans vouloir jouer sur les termes, mais il croit que ceux qui font de la conduite de projets comprennent parfaitement ce qu'il veut dire par là, et il faut le voir ainsi.

Par définition, il n'est pas satisfaisant dans le sens qu'il n'est pas encore abouti, mais il permet clairement de pouvoir dire que le groupe de travail s'est remis sur les rails, a repris l'objectif attendu, en particulier sur cette 2<sup>ème</sup> partie du titre de l'étude, et qui est fondamental.

Si M. le Syndic Laurent Wehrli le dit avec ses mots, clairement on voit que deux communes préfèrent un processus de fusion à deux, en plus au milieu du district, respectivement que d'autres communes se positionnent soit par des solutions de poursuite indépendante, soit des fusions partielles ailleurs, la question de la 1<sup>ère</sup> partie du titre de l'étude est à quelque part assez vite résolue maintenant. Mais il a fallu

peut-être tout ce processus pour arriver à ce que les choses sortent vraiment du bois, et se précisent notamment par des interventions auprès des Conseils communaux concernés de ces communes.

Et la 2<sup>ème</sup> partie, qui est du coup très importante, parce que comment l'on procédera par rapport à comment aller plus loin par rapport à la réalisation intercommunale que l'on a actuellement, et dont on peut, à tout le moins, s'en réjouir encore une fois. Le Fonds culturel, le Fonds du sport, etc, sont quand même des outils intercommunaux qui ont été mis en place dans cette région et qui très clairement sont enviés dans d'autres régions du Canton.

En l'occurrence c'est un rapport d'étape, et dans ce sens-là, au niveau des coûts, il faudra évidemment attendre la fin de tout le processus. Ce n'est pas ce coût là qui a permis ce rapport d'étape, ou ce qui est contenu dans le rapport d'étape n'est évidemment pas à la hauteur de ce qui a été dépensé, M. Laurent Wehrli croit que l'on est tous d'accord sur ceci.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir déjà répondu à la notion des manquements. La réponse est évidemment oui, puisque c'est un rapport d'étape. Le résultat n'est donc évidemment pas suffisamment concret, étayé, pluridisciplinaire et communicable, mais il paraissait à la Municipalité nécessaire de transmettre au Conseil un état de la situation, peut-être pas assez précis et clair que ce qui était attendu, et il remercie pour cette interpellation qui permet peut-être d'apporter un peu plus d'explications que ce qui est écrit, et que l'on puisse aller de l'avant.

De l'avant ensemble, et il répond en cela à la 3<sup>ème</sup> question sur les démarches concrètes qui sont prévues. C'est notamment un processus avec l'ensemble des Municipalités qui seront prochainement réunies, ce que l'on appelle le Forum des Municipalités, pour débattre de ces questions, sur la partie maintenant vraiment de gouvernance, renforcement de la gouvernance régionale. Une date a été pré-réservée, qui n'a pas encore été communiquée, parce qu'évidemment il faut d'abord faire l'étape prochaine de mise à niveau des différentes informations dans les Municipalités, afin de savoir si cette date peut être maintenue, mais la date du 27 janvier a été pré-réservée, pour une rencontre des 10 Conseils communaux, pas des commissions, M. Le Syndic Laurent Wehrli parle bien des 10 Conseils communaux, avec l'invitation à tous les Conseillères et Conseillers communaux des 10 communes, évidemment ceux qui le souhaitent viendront, mais ce n'est pas une convocation des Conseillers communaux, c'est une séance d'information, de débat et de dialogue, afin de ne pas garder cela entre les Syndics ou entre les Municipalités, mais aller un peu plus loin. On voit donc que le calendrier avance, et que l'on espère vraiment pouvoir tenir cette date.

M. Laurent Wehrli précise néanmoins ici, tout en remerciant ceux qui notent peut-être déjà cette date dans leur agenda, que cette date est encore provisoire, et qu'il faudra bien comprendre que c'est un processus itératif et qu'il serait dommageable de rencontrer les Conseillères et les Conseillers communaux, si l'on n'a pas tous les éléments qui ont été cadrés, notamment sous certains aspects de chiffres et de statistiques qui sont aussi utiles pour bien comprendre notre région et les possibles développements des collaborations intercommunales et de leur gouvernance dans notre région.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst, en l'état du travail fait sur ce dossier.

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa réponse et demande à Mme l'interpellatrice si elle souhaite intervenir.

Mme Susanne Lauber Fürst ne souhaite pas intervenir, c'était entièrement satisfaisant et elle remercie M. le Syndic Laurent Wehrli.

## **10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi déclare que le 14 novembre 2015, à 20h15, la Saison culturelle aura le plaisir d'accueillir l'Ochestra Sinfonica di Milano, dirigé par le chef d'orchestre montreusien John Axelrod. A cette occasion, l'Ochestra Sinfonica di Milano interprétera le Sacre du Printemps, l'œuvre mythique et intemporel d'Igor Stravinsky

Afin de marquer le « retour de Stravinsky à Stravinski », le Conseil et le personnel de la Fondation, son nouvel administrateur en tête, ont le plaisir d'inviter les membres du Conseil au concert et d'offrir deux places par Conseillère et Conseiller. M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi tient à disposition ces invitations.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Lionel Winkler a quelques communications de fin de séance.

Il demande à M. Michel Granato de passer vers notre huissier suppléant.

M. le Président souhaite rencontrer quelques minutes Mme Irina Gote, Présidente du parti socialiste, et il aimerait que M. Emmanuel Gétaz passe aussi vers lui en fin de séance.

M. le Président rappelle, pour tous les intervenants de ce soir, de ne pas oublier de transmettre à notre secrétaire, dans la semaine, leurs interventions écrites sous forme électronique, et de bien vouloir déposer les bouteilles vides à l'extérieur de la salle.

Il remercie encore la technique pour son soutien, et il souhaite à toutes et tous une bonne soirée et une bonne rentrée dans leur foyer.

Il est 21h50, M. le Président lève la séance.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexes : 2 courriers

